

ASSEMBLÉE NATIONALE3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 4635

présenté par

M. Colas-Roy, M. Templier, Mme Vignon, M. Michels, Mme Petel, Mme Riotton, Mme O'Petit,
Mme Pitollat, Mme Khedher, Mme Krimi, M. Cellier, M. Dombreval, Mme Valérie Petit,
Mme Toutut-Picard et M. Mbaye

ARTICLE 26

Compléter l’alinéa 2, par les mots :

« , de places équipées d’infrastructures de recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables et à la disponibilité d’un espace de stationnement pour les vélos ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à compléter l’article relatif à la création de parking relais pour que des places dédiées à l’accroche des vélos et à la recharge des véhicules électriques et hybrides soient prises en compte dans la stratégie d’intermodalité.